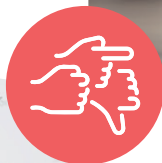


COLLOQUE ORGANISÉ PAR



EDA ALIÉNOR
École des avocats



LE HARCÈLEMENT
MORAL AU TRAVAIL

20 ANS
DÉJÀ.

VENDREDI 1^{er} AVRIL 2022
DE 8H30 À 18H00

▶ | CONTACT

Centre de Recherches sur
l'Entreprise, les Organisations et le
Patrimoine

Faculté de droit et des sciences
économiques de Limoges

Tel | 05.55.14.90.16

Contact mail pour l'inscription :
gulnaz.coban@unilim.fr

📍 | OÙ NOUS RETROUVER

Dès 8h30 | Faculté de Droit et des Sciences
Économiques | Campus centre-ville

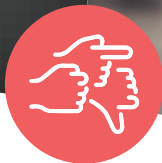
5 rue Félix eboué 87000 Limoges

🏠 | PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



LE HARCÈLEMENT MORAL AU TRAVAIL

20 ANS DÉJÀ.



COLLOQUE

placé sous la Présidence de
M. le Professeur Christophe RADE, Université de Bordeaux

MATINÉE

8h30 Accueil

9h00 Discours d'ouverture

- Mme Isabelle KLOCK-FONTANILLE, Présidente de l'Université de Limoges
- M. Alain SAUVIAT, Doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges
- Maître Bertrand VILLETTE, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Limoges

9h20 Présentation du colloque et données statistiques

- Mme Gulsen YILDIRIM, Maître de conférences HDR en droit privé à l'université de Limoges - Directrice exécutive du CREOP
- M. Richard DOUDET, Avocat au Barreau de Limoges - Spécialiste en Droit du travail

9h30 Du concept psychologique à la définition juridique du harcèlement moral

- *La genèse du harcèlement moral et de sa traduction en droit.*
- Mme Marie-France HIRIGOYEN, Psychiatre, Psychanalyste
- *Les contours de la définition juridique du harcèlement moral et des notions juridiques voisines.*
- M. Patrice ADAM, Université de Lorraine

10h30 Les apports de la jurisprudence à la définition initiale.

- *Le critère de répétition des agissements de harcèlement moral.*
- Mme Gulsen YILDIRIM, Maître de conférence - Université de Limoges - Directrice exécutive du CREOP
- *La consécration du harcèlement institutionnel : la jurisprudence France télécom.*
- M. Alain CARILLON, Conseiller référendaire à la Chambre sociale de la Cour de cassation

11h15 La preuve du harcèlement moral

- *Loyauté et recevabilité des divers moyens de preuve.*
- Mme Estellia ARAEZ, Avocate au Barreau de Bordeaux
- L'enquête interne : Incontournable et périlleuse.*
- M. Richard DOUDET, Avocat au Barreau de Limoges, Spécialiste en droit du travail - Chargé d'enseignement à l'IAE de Limoges

APRÈS-MIDI

14h00 Le harcèlement moral dans la fonction publique

- Mme Hélène PAULIAT, Professeur de Droit public, Université de Limoges, membre du CSM

14h30 La réparation des préjudices liés au harcèlement moral

- *La réparation des préjudices des fonctionnaires victimes de harcèlement moral.*
- Mme Christelle MAZZA, Avocat au Barreau de Paris
- *La réparation des préjudices des salariés de droit privé victimes de harcèlement moral.*
- Mme Dominique VAL, Avocat aux Barreaux de Brive et de Tulle - Spécialiste en Droit du travail

15h30 Les actions de prévention du harcèlement moral

- *Le cadre juridique des outils de prévention du harcèlement moral au travail.*
- M. Loïc LEROUGE, Directeur de recherche au CNRS, Bordeaux
- *La prévention des dynamiques de harcèlement systémiques dans les organisations.*
- Mme Martine BRASSEUR, Professeur de sciences de gestion, Université Paris Descartes

16h30 Rapport de synthèse : Quel avenir pour le harcèlement moral ?

- M. le Professeur Christophe RADE, Université de Bordeaux

NOS PARTENAIRES

